

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie des Quartiers

REF : QUARTIERS2009012

OBJET :Création du fonds de dotation "Aubervilliers Promotion Solidaire"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140,

Vu le Code Général des Impôts notamment les articles 200 et 238 bis,

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation,

Vu l'avis du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi du 10 juillet 2009 portant sur la démarche de création d'un fonds de dotation par la Municipalité d'Aubervilliers,

Vu le projet de statuts du fonds de dotation « Aubervilliers Promotion Solidaire »,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de développer le soutien apporté à la vie associative locale et de diversifier les sources de financement du tissu associatif du territoire de la commune,

Considérant l'intérêt du développement d'un mécénat impliquant notamment les entreprises locales,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyens «Tous ensemble pour Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

CREE un fonds de dotation intitulé « Aubervilliers Promotion Solidaire »,

AUTORISE le Maire à procéder à la déclaration de création du fonds de dotation à la préfecture de Seine-Saint-Denis.

VALIDE les statuts du fonds de dotation et autorise le maire à les déposer à la préfecture de Seine-Saint-Denis.

DESIGNE pour un an comme membres du conseil d'administration du fonds de dotation,

- 3 représentants pour le collège **associations** :
 - B. ZILBERG
 - L. LENZI
 - C. CHOQUET
- 4 représentants pour le collège **mécènes** :
 - Mme CHAZQUEZ
 - C.SOLARZ
 - M.F. BERNABE
 - M. LEMETTER
- 2 représentants pour le collège **élus** :
 - D. GARNIER
 - C. DESCAMPS

Le Maire

Jacques SALVATOR